RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

ARRÊTÉ du 25 SEP. 2017

Modifiant l'arrêté du 11 mars 2016 fixant la composition du comité technique ministériel

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire modifié par l'arrêté du 5 septembre 2011 ;

VU l'arrêté du 25 11 mars 2016 fixant la composition du comité technique ministériel,

ARRÊTE

Article 1er

L'article 2 de l'arrêté du 11 mars 2016 susvisé est modifié en ces termes :

Siège en qualité de représentants du personnel pour la CGT :

- Monsieur Pascal LEPELTIER, membre titulaire du personnel en lieu et place de Madame Muriel FILIPPI, membre titulaire du personnel ;
- Madame Thérèse ROUCH, membre suppléante du personnel en lieu et place de Monsieur Pascal LEPELTIER, membre suppléant du personnel.

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 SEP 2017

Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation
et par délégation,

La secrétaire générale

Valérie METRICH-HECQUET